

Il faudrait chercher longtemps avant de trouver un seul pays qui n'a pas de programme en vertu duquel les trois paliers de gouvernement—parfois quatre—partagent le financement de l'infrastructure municipale. Le Canada est le seul. Le gouvernement fédéral affirme que cela ne relève pas de sa responsabilité. Nous regardons passivement mourir les rivières attaquées par la pollution parce que l'assiette fiscale locale est tout simplement insuffisante pour financer leur assainissement. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. Le gouvernement fédéral participait auparavant à de tels projets. En ma qualité d'échevin, à Kamloops, il m'arrivait de soumettre, en collaboration avec mes collègues, des propositions d'amélioration des usines de traitement des eaux usées, propositions qui étaient approuvées, les unes après les autres. Cependant, la dérèglementation et le refus du gouvernement de collaborer ont suscité de graves inquiétudes. On doute maintenant dans tout le Canada, vous y êtes sans doute déjà allé et vous connaissez cette région magnifique. Des plages propres, non polluées, aucune fumée d'usine, des arbres magnifiques: un environnement d'une beauté fantastique. Je me souviens de m'être levé un matin et d'avoir noté la présence d'une cinquantaine de bateaux de plaisance de toutes dimensions amarrés dans une petite crique. Ils y avaient passé la nuit. Mon intention était de sauter à l'eau et de prendre un bain vivifiant dans l'océan Pacifique. Perché sur le bord du bateau, j'allais plonger lorsque j'ai regardé l'eau. La surface était couverte de lambeaux de papier mince, de morceaux d'excréments humains et d'un tas d'autres cochonneries. Les gens des bateaux faisaient leurs besoins matinaux et versaient le tout par-dessus bord. Cela flottait partout à la surface. J'en ai presque été malade. Il est absolument inacceptable que les lois canadiennes, qu'elles soient provinciales, fédérales ou, dans le cas dont je parle, régionales, permettent une chose pareille. C'était une illustration assez dégoûtante de la nécessité pour les législateurs des divers ordres de gouvernement de prendre immédiatement des mesures.

C'est au cours de l'été dernier que j'ai pris conscience à quel point il était important que le gouvernement fédéral formule une loi sur la protection de l'environnement. Je faisais de la voile dans les îles du golfe de la Colombie-Britannique. Comme vous voyagez énormément dans tout le Canada, vous y êtes sans doute déjà allé et vous connaissez cette région magnifique. Des plages propres, non polluées, aucune fumée d'usine, des arbres magnifiques: un environnement d'une beauté fantastique. Je me souviens de m'être levé un matin et d'avoir noté la présence d'une cinquantaine de bateaux de plaisance de toutes dimensions amarrés dans une petite crique. Ils y avaient passé la nuit. Mon intention était de sauter à l'eau et de prendre un bain vivifiant dans l'océan Pacifique. Perché sur le bord du bateau, j'allais plonger lorsque j'ai regardé l'eau. La surface était couverte de lambeaux de papier mince, de morceaux d'excréments humains et d'un tas d'autres cochonneries. Les gens des bateaux faisaient leurs besoins matinaux et versaient le tout par-dessus bord. Cela flottait partout à la surface. J'en ai presque été malade. Il est absolument inacceptable que les lois canadiennes, qu'elles soient provinciales, fédérales ou, dans le cas dont je parle, régionales, permettent une chose pareille. C'était une illustration assez dégoûtante de la nécessité pour les législateurs des divers ordres de gouvernement de prendre immédiatement des mesures.

● (1540)

Quand je suis à Vancouver, chaque jour je vois d'énormes barges chargées d'ordures qui s'en vont vers le large pour jeter leur cargaison par-dessus bord là où personne ne peut les voir. Je frémis quand je pense au spectacle que doit présenter le fond de l'océan où s'accumulent des centaines de milliers de tonnes d'ordures.

Je n'ai pas besoin d'en dire plus long; il saute aux yeux qu'il est nécessaire d'adopter une loi convenable pour la protection de l'environnement. Je regrette de dire que la mesure à l'étude ne fait pas l'affaire. Ce projet de loi est très loin de cet objectif, bien que ce soit quand même un pas en avant. Je vais maintenant décrire les minuscules progrès que cette mesure nous fera accomplir. Il y a effectivement progrès pour ce qui est des substances toxiques, car le fardeau de la preuve incombera à la compagnie qui importe de nouvelles substances toxiques et non

Protection de l'environnement—Loi

pas au gouvernement fédéral. Jusqu'à tout récemment, le gouvernement fédéral devait prouver qu'un produit chimique d'utilisation industrielle était mauvais. Ce sera maintenant le manufacturier qui devra prouver le contraire, et c'est un progrès.

Cependant, on ne dit rien des 60 000 produits chimiques qui sont déjà utilisés dans l'industrie au Canada. Je suppose que certains de ces produits sont toxiques et mauvais pour la santé. Je crois qu'il y a 19 personnes au ministère qui s'occupent de la question. Avant que ces 19 personnes aient évalué plus de 60 000 produits chimiques, il faudra peut-être des siècles. En attendant, on ajoute chaque année plus de 1 000 nouveaux produits chimiques à cette liste. Nous sommes dans une situation impossible.

Quiconque a déjà essayé de savoir qui est responsable de la protection de l'environnement sait que ce secteur est encombré d'un incroyable fouillis de règlements contradictoires. Au seul ministère de l'Environnement, il y a 57 lois différentes qui traitent de questions environnementales. Il y a 24 ministères fédéraux qui s'occupent de questions liées à l'environnement. On aurait pu s'attendre qu'un gouvernement intelligent présente une loi fédérale sur la protection de l'environnement qui unifierait toute cette législation.

Pourtant, on n'a rien fait pour centraliser l'action de ces 24 ministères fédéraux différents. Les 57 lois ont été réduites à 55. C'est bien mince comme progrès. Les gens qui savent ce que devrait être une loi fédérale sur la protection de l'environnement sont perplexes quand ils apprennent que ce fouillis législatif continuera d'exister.

Naturellement, on se dispute quant à savoir qui est responsable. Depuis trois ans, je travaille avec le comité d'action des citoyens de Shuswap. Comme vous le savez, monsieur le Président, il y a des centaines de bateaux-maisons qui sont ancrés dans le vaste complexe du lac Shuswap, dans le centre de la Colombie-Britannique. On jette à l'eau une foule de détritiques à partir de ces bateaux. Il s'agit d'un grand lac, mais quand les passagers de centaines de bateaux-maisons et de milliers d'embarcations de loisir jettent toutes sortes de détritiques à l'eau, la situation devient vite problématique.

Les diverses autorités compétentes s'efforcent de déterminer qui est responsable de veiller à ce que ce plan d'eau demeure propre. Est-ce le district régional? Est-ce que ce sont les divers ministères provinciaux? Y a-t-il des ministères fédéraux qui ont des responsabilités dans ce dossier? Si oui, lesquels? Depuis trois ans, j'essaie de tirer la question au clair et je n'ai pas encore réussi à préciser qui est responsable parce que personne ne veut accepter la responsabilité. A cause du chevauchement des compétences, on constate que chacun se décharge de ses responsabilités du mieux qu'il peut.

Je voudrais lire un extrait d'un rapport que l'Association canadienne du droit de l'environnement a présenté au comité mixte spécial sur l'Accord constitutionnel. Je cite:

La Loi constitutionnelle de 1987, qui témoigne des difficultés et des préoccupations de l'époque 1867, n'a attribué la compétence législative dans le domaine de l'environnement ni au gouvernement fédéral ni aux gouvernements provinciaux. Aussi existe-t-il une bonne part de chevauchement de compétence en raison du caractère général des pouvoirs provinciaux et fédéraux tels que définis dans la Constitution. Sans une attribution précise des pouvoirs en matière environnementale, les deux niveaux de gouvernement ont pu se